



INTERCOMMUNALE DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET D'AMÉNAGEMENT
DU CŒUR DU HAINAUT

25 MAI 2020

Monsieur Patrick MELIS
Directeur Général Provincial
La Direction Générale Provinciale
Service du Conseil provincial et du
Collège
Rue Verte 13
7000 MONS

V/réf. :

N/réf. (à rappeler) : CD/DJ/uh/2019-2129

Votre correspondant : Ursula Heinrichs

Tél. : 065/37 57 03

Email : ursula.heinrichs@idea.be

Mons, le 20 mai 2020

Objet : Assemblée Générale ordinaire IDEA du 24 juin 2020 - Convocation des associés

Monsieur le Directeur Général Provincial,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir la convocation contenant les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire de l'intercommunale IDEA qui se déroulera le mercredi 24 Juin 2020 **à partir de 17h00 en notre siège social, rue de Nimy 53 à 7000 MONS (salle du Conseil – 3e étage).**

Vous trouverez également en annexe la décision du Conseil d'administration du 20 mai 2020 fixant les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale au regard de la crise sanitaire actuelle en application de l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 avril 2020 n°32 relatif à la tenue des réunions des organes des intercommunales et de l'arrêté royal n°4 du 9 avril 2020 portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19.

L'Assemblée Générale ordinaire à partir de 17h00 aura à son ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport d'activités du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019;
2. Présentation du bilan et comptes de résultats 2019 et du rapport de gestion 2019;
3. Rapport du Commissaire;
4. Approbation du rapport d'évaluation annuel 2019 du Comité de rémunération;
5. Approbation du rapport de rémunération du Conseil d'Administration;
6. Approbation du bilan et comptes de résultats 2019 et du rapport de gestion 2019 qui comprennent les 2 rapports repris ci-dessus;
7. Affectation des résultats;
8. Décharge à donner aux Administrateurs;
9. Décharge à donner au Commissaire;
10. BASF - Reconversion du site industriel désaffecté de l'entreprise BASF à Feluy, en vue de sa dépollution, de son rééquipement et de sa remise à disposition au bénéfice de l'activité économique via la mise en place d'un partenariat public-privé - Création d'une société IDEA et Consortium.ECOWA (ECOTERRRES-WANTY).1/3

Imprimé sur papier 100% recyclé

Rue de Nimy, 53
7000 Mons
Belgique
Tél. 32 [0] 65 37 57 11
info@idea.be
www.idea.be

BIC GKCCBEBB
IBAN BE16 0910 0073 2074
TVA [BE] 0201.105.843



 Cœur du
Hainaut
Centre d'énergies



Nous vous demandons d'être attentifs aux modalités d'organisation de l'Assemblée Générale fixées par le Conseil d'Administration, en sa séance du 20 mai 2020.

L'Assemblée générale se déroulera avec présence physique de la manière suivante :

- Le lieu de convocation de l'Assemblée Générale est un lieu permettant de respecter la norme de distanciation sociale ;
- L'Assemblée générale se déroulera avec la présence physique du Président et de la Directrice générale ;
- Le réviseur d'entreprise sera présent physiquement.

La présence des délégués communaux, provinciaux, des CPAS et de la Zone de secours est, quant à elle, facultative.

Les conseils communaux, provinciaux, des CPAS et de la Zone de secours sont donc invités à délibérer sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale conformément à l'article 1523-12, §1er, al. 1er du CDLD et à transmettre leur délibération à l'intercommunale **pour le 23 juin 2020 au plus tard**. La délibération des conseils communaux, provinciaux, des CPAS et de la Zone de secours doit donc obligatoirement contenir un **mandat impératif. A défaut de mandat impératif du Conseil communal, provincial, du CPAS ou de la Zone de secours, l'associé sera considéré comme absent.**

Afin de pouvoir organiser l'Assemblée générale dans un lieu permettant le respect des normes de distanciation sociale, nous vous demanderons de bien vouloir nous informer de votre intention de vous faire représenter physiquement ou non **avant le 12 juin 2020 au plus tard**.

Le conseil communal, provincial ou de CPAS, de zone de secours qui ne souhaite pas être physiquement représenté à l'Assemblée générale doit mentionner expressément que la commune, la province, le CPAS ou la Zone de secours ne sera représenté par aucun délégué lors de l'Assemblée générale.

Si le conseil communal, provincial, de CPAS ou de la Zone de secours souhaite être présent, il est recommandé que le conseil limite sa représentation à un seul délégué.

Les conseillers communaux, provinciaux, des CPAS et de la Zone de secours associés seront informés par vos soins de la tenue de ladite Assemblée et également du fait que les divers documents s'y rapportant sont téléchargeables sur le lien communiqué ci-dessous.



Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, art. 1523-13, la séance de l'Assemblée Générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, Province ou CPAS associés, sous réserve d'une inscription préalable.

Vous trouverez, sous ce couvert :

- la note de synthèse ;
- le modèle de proposition de décisions de votre Conseil communal. Ce document peut vous être adressé sur simple demande via mail : ursula.heinrichs@idea.be ou par téléphone au 065/37 57 03 ;
- l'affiche à apposer et diffuser sur votre site internet dans les 48 heures de la réception de la convocation à l'Assemblée Générale par la commune ;
- l'affiche à apposer et diffuser sur votre site internet de la convocation du Conseil d'Administration ouvert au public à la suite de la tenue de l'Assemblée Générale.

L'ensemble des documents relatifs à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale sont disponibles et téléchargeables sur le lien suivant :

<https://www.dropbox.com/t/jXC6PbRcvvZaF55F>

Par ailleurs, conformément au CDLD, un Conseil d'Administration ouvert au public (moyennant inscription préalable) se tiendra vers 17h30 et aura à son ordre du jour:

1. Présentation du rapport d'activités du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019;
2. Présentation du rapport de gestion 2019.

Cette séance doit faire l'objet d'une publication sur le site internet de l'intercommunale et des communes ou provinces concernées.

Pourriez-vous nous transmettre votre délibération au plus tard le mardi 23 juin 2020 ?

Cette convocation et les documents s'y rapportant **NE SONT PAS ADRESSES DIRECTEMENT A VOS CONSEILLERS COMMUNAUX/PROVINCIAUX/DE CPAS**

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général Provincial, en l'assurance de notre considération distinguée.

Caroline DECAMPS,
Directrice Générale.